Image not found or type unknown

perte d'acompte suite à la rupture du contrat de gerance

Par **Pie**, le **19/05/2009** à **11:19**

Bonjour,

Pour l'organisation de mon mariage en octobre 2009, j'ai réservé une prestation dans un restaurant. J'ai signé un devis en juin 2009 et versé un acompte à la signature.
Le restaurant, propriété d'un grand théâtre parisien, est en gérance.
Fin mars le gérant a disparu en me laissant sans nouvelle, avec une prestation qui visiblement ne sera pas assurée et un acompte belle et bien débité.
Le théâtre a déposé plainte pour rupture de contrat de gérance contre le gérant. (Infos sur le restaurant: SARL code NAF 5610A).
Un nouveau gérant a été désigné et a repris le restaurant mais nous assure que son contrat de gérance stipule qu'il n’est pas responsable des impayés passés.
Comment puis-je faire pour retrouver mon acompte? A qui dois-je m'adresser (l'ancien gérant -qui a disparu-, le nouveau gérant ou le propriétaire) ?

D'avance, je vous remercie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés